



Juvigny, le 25 octobre 2016

Chers amis tireurs,

Vous êtes priés de participer à l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE de notre club qui aura lieu :

**Vendredi 25 novembre 2016 à 20 h 00 au Stand de Tir de Juvigny  
(Ouverture des portes dès 19 h 15)**

selon l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président - Approbation par l'A.G.
- Rapport du Trésorier. Budget prévisionnel 2016 /2017.
  - Approbation par l'A.G. Quitus au trésorier.
- Rapport des vérificateurs aux comptes. Approbation par l'A.G.
  - Quitus aux vérificateurs aux comptes.
- Election des vérificateurs aux comptes pour 2016 /2017.
- Renouvellement de 50% des membres du comité
- Election du Président de La Cible du Salève
- Accord de l'A.G. sur les montants des licences et du droit d'entrée pour 2017/2018.
- Questions diverses (obligatoirement envoyées par écrit à La Cible du Salève au plus tard le 13 novembre 2016).

Rappel : conformément à l'article 9 des statuts du Club, « l'Assemblée Générale de la Société de Tir comprend tous les membres prévus à l'article 3, à jour de leurs cotisations et âgés de 16 ans au moins au jour de l'Assemblée. »

Nous comptons sur votre présence à cette assemblée générale très importante. Dans le cas où vous ne pouvez pas être présent, merci de nous retourner le Pouvoir signé en pièce jointe pour nous permettre d'atteindre le quorum et de pouvoir faire valider les votes par l'assemblée.

A bientôt, avec nos meilleures salutations sportives.

Pour le Comité Directeur  
Le Président,

Christophe RIBIERE

Depuis le 30 septembre 2016, vous n'êtes plus couvert par l'assurance. Pensez à renouveler votre licence pour pratiquer votre sport et voter à l'A.G.

Rappel : pour les détenteurs d'armes de la catégorie B, n'oubliez pas d'envoyer à la Préfecture une photocopie de votre licence en cours signée par le médecin et de faire valider votre carnet de tir.

# POUVOIR

Madame, Monsieur, .....

Membre de la Cible du Salève, licence FFTIR N° .....

Etant dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Cible du Salève qui se déroulera :

**le 25 novembre 2016 à 20 h 00 au stand**

754 route des Bois Enclos à Juvigny

## DONNE POUVOIR à

Madame, Monsieur, .....

Membre de la Cible du Salève, licence FFTIR N° .....

Fait à .....

Le ..... / ..... / 2016

Signature.....

(faire précéder la signature de la mention "Bon pour pouvoir")

NOTA :

Toute personne membre de la Cible du Salève ne pourra détenir plus de 2 pouvoirs, lors d'une Assemblée Générale du Club.

Ne pas indiquer le nom d'une personne sans l'avoir avertie au préalable.

**Seuls les membres âgés de 16 ans au moins** et à jour de leurs cotisations pour l'année sportive en cours, au jour de l'Assemblée, peuvent voter.